

ALLGEMEINE TEILNAHMEBEDINGUNGEN

Deutsch-französisches Sprachferienlager in Stosswihl

1. Versicherungen

Unfall-, Kranken- und Haftpflicht- und Reiserücktrittversicherung im Teilnahmebeitrag enthalten:

Der Versicherungsschutz gilt nur für die Dauer des Programms. Das CCFF behält sich vor, bei Schäden, die durch grobe Fahrlässigkeit bzw. mutwillig verursacht wurden, die Eltern der Jugendlichen haftbar zu machen.

Wichtig: Die Reiserücktrittversicherung greift nur mit ärztlichem Attest darüber, dass der Jugendliche nicht (mehr) am Ferienlager teilnehmen kann!

2. Stornierung

Bei einer **Absage** innerhalb der acht Wochen vor Ferienlagerbeginn wird eine **Aufwandsentschädigung** in folgender Höhe fällig (Stornierung per Post/ Mail, es gilt das Absendedatum):

Stornierung innerhalb von	Stornierungskosten
8 Wochen vor Beginn	20 % der Teilnahmekosten
4 Wochen vor Beginn	50 % der Teilnahmekosten
8 Tagen vor Beginn	80 % der Teilnahmekosten
einem Tag vor Beginn/ am Tag selbst	100 % der Teilnahmekosten

3. Haftung

Jede Freizeitaktivität birgt ein gewisses Risiko, so gering es auch sei. Jeder Teilnehmer ist sich dessen bewusst und bereit, wohl wissend dieses Risiko auf sich zu nehmen. Für Sach- und Personenschäden während des Ferienlagers übernimmt das CCFF, außer bei Vorsatz oder grober Fahrlässigkeit, keine Haftung.

Wir bitten die Teilnehmer, keine Wertsachen mitzunehmen (z.B. Schmuck, Smartphones).

Bei Diebstahl oder Verlust der persönlichen Gegenstände übernimmt das CCFF keine Haftung.

Die Teilnehmer verpflichten sich im Falle von gesundheitlichen Risiken (z. B. Wespenstichallergie, Herzschwäche, Epilepsie o.a.), die Verantwortlichen der Freizeit hierüber zu informieren.

Wegen der akuten Zeckengefahr weist das CCFF darauf hin, dass eine Impfung gegen Hirnhautentzündung (FSME) empfehlenswert ist. Außerdem sollten die Kinder sich selbst regelmäßig (jeden Abend) nach Zecken absuchen. Bitte sprechen Sie mit Ihrem Kind darüber, da bei frühzeitiger Entfernung der Zecke die Gefahr der Übertragung von Borreliose deutlich reduziert werden kann. Mit Ihrer Unterschrift auf dem persönlichen Fragebogen geben Sie den Betreuern die Erlaubnis, im Falle eines Zeckenbisses, die Zecke zu entfernen.

4. Eventuelles Störverhalten der Teilnehmer

Die Jugendlichen sind verpflichtet am Sprachunterricht und an den gemeinsamen Freizeitaktivitäten teilzunehmen.

Die Veranstalter können Teilnehmer bei anhaltendem Störverhalten vom weiteren Aufenthalt ausschließen. Dadurch entstandene zusätzliche Kosten (wie z.B. die Rückreise) gehen zu Lasten der Familie des Teilnehmer

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Séjour linguistique franco-allemand à Stosswihr

1. Assurances

Accident : inclus dans les frais de participation

Uniquement pour la durée du séjour, par l'association Les PEPs Alsace.

Responsabilité civile, assurance maladie et annulation : NON inclus dans les frais de participation.

Responsabilité civile : En cas de négligence ou de dégradation volontaire le CCFF se réserve le droit de faire porter la responsabilité aux parents de l'enfant.

Assurance maladie : Chaque participant doit être porteur de sa carte vitale, délivrée par la Sécurité Sociale ou sa mutuelle.

Assurance annulation: Nous vous conseillons de souscrire à une assurance annulation vous-même, p.ex. dans une agence de voyage – **au moins 15 jours avant le départ !** Attention : remboursement des frais uniquement sur présentation d'un certificat médical attestant que le jeune ne peut pas participer à la colonie ou qu'il doit écourter son séjour.

2. Annulation

Les **coûts d'annulation** suivants entrent en vigueur dans tout autre cas (dans les 8 semaines qui précèdent le début de la colonie) et sont dus à titre de dédommagement (annulation par courrier ou par mail, le cachet de la poste/ du mail faisant foi):

Annulation dans les...	coûts d'annulation
8 semaines qui précèdent le départ	20 % du prix d'inscription
4 semaines qui précèdent le départ	50 % du prix d'inscription
8 jours qui précèdent le départ	80 % du prix d'inscription
un jour avant le départ / le jour même	100 % du prix d'inscription

3. Responsabilité

Toute activité physique comporte un risque, si minimal soit-il. Chaque participant en est conscient et assume ces risques en parfaite connaissance de cause.

Le CCFF ne peut être tenu responsable des dommages corporels ou matériels survenus pendant le séjour, sauf s'il s'agit de négligence grave. Ne pas emporter d'objets de valeur (p.ex. bijoux, Smartphones) Le CCFF n'endosse aucune responsabilité en cas de vols ou de perte des biens personnels des participants.

Le CCFF exclut toute responsabilité pour des participants ayant de graves problèmes de santé (problèmes cardiaques, épilepsie, allergie aux piqûres de guêpes, etc). Les participants ayant de tels problèmes s'engagent à en avertir au préalable les responsables du séjour.

Etant donné le risque existant d'être piqué par une tique, le CCFF conseille le vaccin contre la méningite. De plus, il est important que les participants pensent par eux-mêmes à vérifier s'il n'en ont pas (chaque soir). Merci d'en parler à vos enfants, les risques de méningite ou maladie de Lyme pouvant être considérablement réduits si on retire les tiques à temps. Par le biais de votre signature sur la fiche sanitaire, vous autorisez, le cas échéant, les animateurs à retirer la tique.

4. Éventuels problèmes de discipline

Les participants sont tenus de participer aux cours de langue et aux activités sportives et culturelles. En cas de grave problème de discipline, les responsables se réservent le droit de renvoyer les participants chez eux. Dans ce cas, les frais de retour anticipé ou autres dépenses seront à la charge de la famille.